

## SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

### GUIDE DU CITOYEN

#### CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

**REFERENCE :** Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
 tel que modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

**Organisme :** Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques: Etablissements d'Enseignement Supérieur Agricole

**Domaine de la prestation :** La Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricole

**Objet de la prestation :** Attestation de cursus universitaire

#### CONDITIONS D'OBTENTION

Fin de formation ou sortie de l'établissement universitaire

#### PIECES A FOURNIR

Une demande

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande	L'étudiant	
- Etude de la demande en se référant au dossier de l'étudiant	Le bureau des affaires estudiantines	
- Délivrance de l'attestation	Le bureau des affaires estudiantines	3 jours à partir de la date de dépôt de la demande

#### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

**SERVICE:** L'établissement d'enseignement supérieur agricole concerné: (bureau des affaires estudiantines)

**ADRESSE :** Le siège de l'établissement d'enseignement supérieur agricole concerné

#### LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

**SERVICE:** L'établissement d'enseignement supérieur agricole concerné: (bureau des affaires estudiantines)

**ADRESSE :** Le siège de l'établissement d'enseignement supérieur agricole concerné

#### DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

3 jours à partir de la date de dépôt de la demande

#### REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 18 Août 1998 fixant la liste des imprimés administratifs spécifiques aux services relevant du ministère de l'enseignement supérieur et les établissements publics sous tutelle.